

République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize Janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

Convocation faite le 10/01/2023

Etaient présents : M. BARBIER Guillaume - M. BOISSIERE Ridha -- M. HERIN Christophe - Mme POIZEAUX Nicole - Mme CORDONNIER Manhattan - Mme CRESPEL Brigitte - M. VANNES Marc

Absent : M. POIZEAUX Patrick - M. DELY Jean-Michel

Absent Excusé M. BLANCHARD Philippe

Pouvoir : M. BLANCHARD Philippe à M. BARBIER Guillaume

Secrétaire de Séance : Mme CORDONNIER Manhattan

ORDRE DU JOUR

1. Délibération demande de DETR au titre du développement environnemental et transition écologique -Travaux de rénovation énergétique de la Salle des fêtes
2. Délibération demande de DETR au titre de Renforcement de la sécurité -Prévention des risques naturels « Evacuation des eaux pluviales »
3. Questions Diverses

Début de séance à 18h30

1. Délibération demande de DETR au titre du développement environnemental et transition écologique -Travaux de rénovation énergétique de la Salle des fêtes

Délibération n° 2023/01

Contrôle de légalité du 17/01/2023

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux pour rénovation énergétique de la Salle des fêtes de mise au norme électrique.

Pour un montant de travaux estimé à 31 084€ HT Correspondant aux devis présentés par Monsieur le maire

Plan de financement suivant :

TRAVAUX	Montant HT		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	
Isolation Extérieur	31084€	DETR 30%	11125€
Chauffage	6000 €	M.O	25959€
	37084€		31084 €

République Française

Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE à

3 voix Contre : Manhattan CORDONNIER - Mme POIZEAUX Nicole - Mme CRESPEL Brigitte5 voix Pour -M. BARBIER Guillaume (2 voix) - M. BOISSIERE Ridha - M. HERIN Christophe - M. VANNES Marc

L'assemblée délibérante :

- Adopte le projet de travaux pour rénovation énergétique, la mise au norme électrique qui lui est présenté
- Autorise Monsieur le maire a solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR suivant le tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents inhérents à la demande de subventions.

2. Délibération demande de DETR au titre de Renforcement de la sécurité -Prévention des risques naturels « Evacuation des eaux pluviales »

Délibération n° 2023/02

Contrôle de légalité du 17/01/2023

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux pour le renforcement de la sécurité-prévention des risques naturels « évacuation des eaux pluviales » Pour un montant de travaux estimé à 15 595 € HT Correspondant aux devis présentés par Monsieur le Maire

Plan de financement suivant :

TRAVAUX	Montant HT		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	
Gestion des eaux	15595€	DETR 30%	4679€
		M.O	10916€
	15595€		15595 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Adopte le projet le renforcement de la sécurité-prévention des risques naturels « évacuation des eaux pluviales » qui lui est présenté
- Autorise Monsieur le maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR suivant le tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents inhérents à la demande de subventions.

3. Questions Diverses

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée si la commune conserve la même entreprise pour l'entretien des espaces verts ou il faut demander des devis d'autres entreprises. Le

République Française

Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023**

Conseil Municipal décide de garder l'entreprise de M. LEDOUX

- Madame CRESPEL indique que les travaux d'isolation de la salle des fêtes ne résoudront pas le problème de sonorisation de la salle. Monsieur le maire propose d'établir des devis d'isolation sonore de la salle des fêtes.
- Madame CRESPEL interpelle le maire sur le fait que des arbres appartenant à la commune voisine ont été abattus à tort, la commune a accordé l'abatage d'arbre à un particulier sur son territoire mais apparemment il se serait trompé d'arbres. Monsieur le maire va contrôler les faits et voir le maire de la commune concernée.

Fin de séance à 19h45Le Maire
M. Guillaume BARBIERLa Secrétaire de Séance
Mme Manhattan CORDONNIER

